

# ***BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS***

---

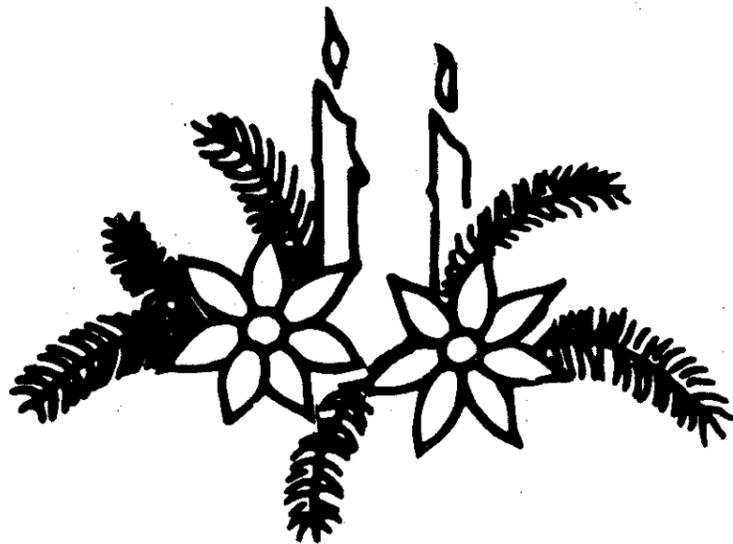
**La médaille d'honneur départementale  
et communale à Madame REDON,  
maire de Valence-en-Brie**



*Le Président du Conseil Général, M. Paul SERAMY, remettant la médaille en présence de M. LEGUEN, Conseiller Général*

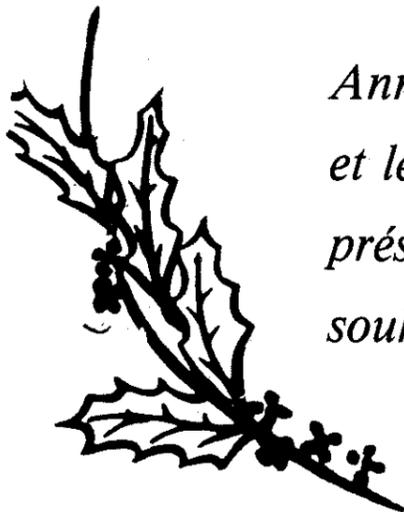
**BONNE**

**ANNEE**



**1 9 8 9**

*Anne-Marie REDON-MICHAUD, Maire,  
et les membres du Conseil Municipal, vous  
présentent tous leurs meilleurs vœux et  
souhais, à l'occasion de cette nouvelle année*



**VALENCE EN BRIE**

Habitants : 495  
Valençaises - Valençois  
Chef lieu de Canton :  
Le Chatelet en Brie  
Arrondissement :  
Melun  
Département :  
Seine et Marne  
17<sup>me</sup> EDITION

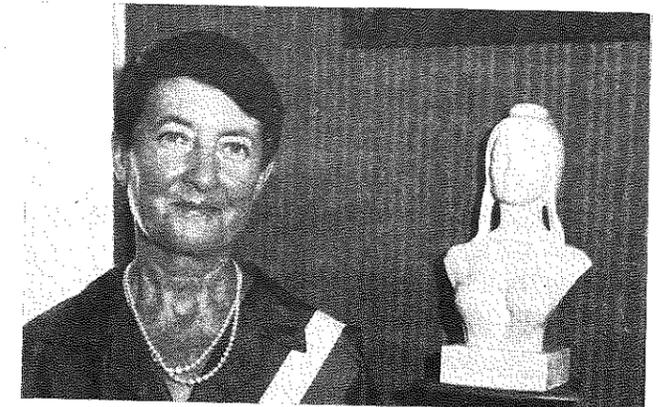
REDACTION-DOCUMENTATION  
DIFFUSION  
MAIRIE

Directeur : Anne-Marie REDON  
Rédacteur : Daniel REDON  
Commission Presse  
J. Beaudenon - C. Jacquet  
P. Couturier - C. Petit

PHOTOS :

Le Parisien  
République Seine et Marne  
La délivrance  
Claude PETIT

DEPOT LEGAL 86 A RC 0/5 1986



**VOEUX 1989**

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers Amis.

Je suis heureuse de vous présenter tous mes vœux les plus sincères pour l'année 1989.

- Vœux de bonheur,
- Vœux de santé pour vous et pour vos familles,  
pour tous ceux qui vous sont chers.

Je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à ceux et celles qui, à titre divers, ont participé aux actions de la municipalité, aux adjoints et aux conseillers municipaux qui m'apportent une aide efficace ainsi qu'à nos collaborateurs, les employés communaux. En effet, une carrière dans la fonction publique n'est pas une mission facile, de par des rémunérations modestes, des critiques permanentes, des tâches obscures, pas toujours reconnues. Merci aux présidentes et présidents d'Associations, à tous ceux et toutes celles qui nous aident, d'une façon ou d'une autre, à la gestion communale, à tous les grands Services de l'Etat, la D.D.E. - D.D.A. - Police - Gendarmerie - Pompiers etc. Merci aux conjoints de mes collègues du Conseil Municipal. L'action au service des habitants est le souci constant des élus et du personnel communal.

Et maintenant, dressons le bilan des 6 années écoulées.

**SOMMAIRE**

Vœux 1989

Réunions de Conseil

19 octobre 1988

8 décembre 1988

Compte rendu d'activités

Amicales des Maires du

Canton du 10 décembre 1988

Médaille Communale et

Départementale à

A.M. REDON, Maire

Concours Maisons Fleuries

Nos joies - Nos peines

Publicités

## TRAVAUX ET REALISATIONS

### En 1984 :

- Clôcher - toiture - vitraux de l'église ainsi que l'électricité à l'intérieur de l'église par 3 bénévoles dont 2 conseillers municipaux : J.P. GARPIEL, R. ROUSSEAU et le mari de notre adjointe M. BEAUDENON.
- Assainissement Rue du Presbytère et réfection de la chaussée...
- Peintures à l'intérieur de la Mairie et le mur des P et T a été consolidé.
- Achat d'une machine à écrire.

### En 1985 :

- Extérieur de la Mairie : ravalement - peintures et 3 paires de persiennes ont été changées.
- Réfection des trottoirs en bordure de la R.N. 105.
- Trottoirs Rue Pelle,
- Agrandissement du virage Rue Pelle/Rue Parquet,
- Clôture des bâtiments communaux,
- Bouche d'incendie - Place de l'Eglise,
- Extension de l'éclairage public Rue des Bordes,
- Vanne murale à la station de relevage des eaux usées Rue E. Parquet,
- Brûleur à l'école,
- Lecteur de microfiches pour le cadastre, à la Mairie,
- Achat d'une tondeuse,
- En voirie - goudronnage - Rue Ch. Cros - Rue Dessonnes.

### En 1986 :

- A la salle polyvalente - protection contre la neige sur la face nord de la toiture,
  - Plafond,
  - Achat d'un photocopieur neuf,
  - A l'école : rénovation des sanitaires et branchement au tout à l'égout,
  - Tampons - siphons anti-odeurs sur la R.N.105,
  - Remise en état de l'armoire électrique,
  - A la station d'épuration : dessableur - buses - route,
- Et surtout **Réalimentation en eau potable.**

### En 1987 :

- A la salle polyvalente, installation d'un nou-

veau chauffage,

- A l'école : peintures extérieures,
- Extension de l'éclairage - Rue des Fours à chaux,
- Réfection de l'éclairage sur le stade,
- En voirie :
  - réfection d'une partie de la rue E. Parquet
  - goudronnage - Place de l'Eglise  
Rue des Fours à Chaux
- Achat d'une tondeuse,
- Et surtout **achat de l'ancien presbytère.**

### En 1988 :

- Réfection :
    - de la cour de l'école,
    - du trottoir 6 place de l'Eglise.
  - A la salle, pose de rideaux,
  - Achat d'un tracteur, d'une tonne à traiter et évidemment l'entretien courant par nos employés communaux.
- La propreté du village** est l'un des objectifs privilégiés de la municipalité
- Pratique de la musique à l'école depuis 6 ans et création des **classes de découverte** pour nos enfants dès 1985.

Après de nombreuses réunions de travail, notre P.O.S. a été approuvé. Deux dossiers importants ont été montés dont un contrat rural et une demande de subventions pour "foyer polyvalent" dans notre presbytère.

Je ne voudrais surtout pas oublier notre bulletin municipal d'informations "Le Valençois". Créé, conçu et réalisé dès 1983, au lendemain de notre élection, il est financé entièrement par la publicité.

Réalisation, travaux importants pour une commune de 495 habitants.

Pour avoir travaillé, nous avons beaucoup travaillé : en 1988, 136 réunions ou rendez-vous. En 6 ans (mars 1983 - 1988) 738 réunions ou rendez-vous.

Quant à nos conceptions, elles sont claires.

Il est évident que tout être humain a droit au **bonheur**. Une personne a dit "Le bonheur est une denrée merveilleuse : plus on en donne et plus on

en a". Car bien souvent on a plus de joie à donner qu'à recevoir. Pour Périclès "le secret du bonheur, c'est la liberté. Le secret de la liberté, c'est un cœur généreux". "Rechercher le bonheur, ce n'est pas simplement satisfaire des besoins végétatifs ou attendre passivement des jours meilleurs. Sa quête doit se faire dans l'action, dans la priorité donnée à l'être sur l'avoir. Cela suppose d'élargir, inlassablement, les espaces de liberté, d'ouvrir de nouveaux champs pour la liberté de dire, de faire et de penser. A une époque où les droits de l'homme sont en question, une telle éthique s'articule autour des devoirs essentiels qu'a chaque être envers lui-même et envers les autres. Elle impose un engagement personnel, une participation à la vie de la cité en tout temps, en toute heure, en toute circonstance, pour promouvoir les valeurs essentielles de fraternité, de solidarité, de liberté, de justice, de responsabilité, d'amour et de paix". (1)

Nous devons être heureux de vivre dans un pays libre. Heureux de vivre à la campagne, dans un village car, avec l'évolution des techniques dans la capitale, le rythme rapide, voire stressant de la vie de tous les jours devient presque inhumain.

Le fil directeur de toute action est, me semble-t-il, l'amour qui exige le respect de la différence, le respect des autres et de soi-même, le respect de la liberté de conscience.

La vérité absolue n'existe pas. "La diversité des opinions est une richesse. Imaginez un monde où tout le monde penserait... comme tout le monde. Quelle monotonie ! Un tel monde serait invivable". (2)

D'ailleurs la démocratie locale est avant tout la liberté d'être, d'exister, de s'exprimer dans le respect de la liberté de tous les autres, ce qui a fait dire à Mirabeau "La liberté consiste à faire tout ce qui ne nuit pas à autrui".

Lors de la rentrée melunaise pour 250 étudiants de Paris II, le doyen de FONTETTE a lancé aux jeunes un vibrant appel à la tolérance "laquelle est le contraire de l'indifférence".

(1) Michel Baroin dans "La force de l'Amour"  
(2) M. J.P. DUBOIS - DUMEE

Un proverbe dit "La critique est facile mais l'art est difficile". Quand je pense à l'énergie qui se perd en querelles de tous ordres... sur des points de détail. Quand il y a des gens qui souffrent, des hommes, des femmes, des enfants qui sont en train de mourir, je trouve navrant que certains ne voient pas suffisamment la hiérarchie des problèmes. "Tout homme qui dirige, qui fait quelque chose a contre lui ceux qui voudraient faire la même chose, ceux qui font précisément le contraire et surtout la Grande Armée des gens, d'autant plus sévères qu'ils ne font rien du tout" (3). Jugement sévère, certes, mais tellement vrai !!...

Apprendre dans les livres, je l'ai fait comme tous ceux qui ont suivi des études, obtenu des diplômes. Pourtant, c'est à l'école de la Vie que s'est opérée la rencontre entre mes aspirations personnelles, mes rêves, mes idées, mes convictions... et la réalité du monde, des hommes...

Par ailleurs, il faut savoir "épouser son temps". C'est en épousant son temps que l'on conduit son présent, tout en sachant préparer son avenir (4).

Le mal du siècle tient tout entier à deux choses : "ce qui était n'est plus et ce qui sera n'est pas encore" écrivait Alfred de Musset. Or à l'aube du XXI<sup>è</sup> siècle, "ce qui sera" est déjà là...

Après ces quelques rappels de notions philosophiques, revenons à notre objectif de tous les jours qui consiste à gérer au mieux notre commune.

Je souhaite que chacun comprenne la nécessité de nous aider dans sa fonction de citoyen responsable autant par ses initiatives bénévoles, que par ses idées et son comportement. Que les jeunes, même les très jeunes participent, qu'ils se sentent responsables. La gestion d'une commune est l'affaire de tous ses habitants et les élus que nous sommes ne failliront pas au mandat qui nous a été confié.

(3) M. Jules CLARETIÉ  
(4) M. Michel GIRAUD

Anne-Marie REDON-MICHAUD  
Maire

Vœux 1989 présentés

par Anne-Marie REDON, maire

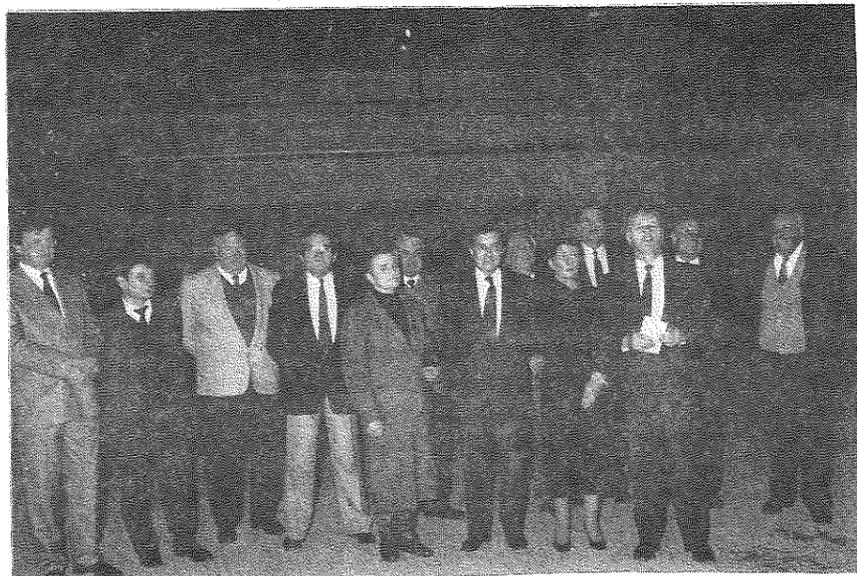
à Valence sous le signe

du Bicentenaire



L'assistance  
très attentive  
pendant  
l'allocution  
du Maire

Vœux 1989  
présentés par  
M. LEGUEN,  
Conseiller Général  
au chef lieu  
du canton  
avec tous  
les Maires



La presse était présente

VALENCE-EN-BRIE

## Vœux généreux sous le signe du Bicentenaire

La municipalité de Valence-en-Brie, avec son maire, M<sup>me</sup> Redon, a présenté ses vœux aux présidents d'associations, aux enseignants, aux administrations et à tous ceux qui aident à la gestion de la commune. Ce fut l'occasion pour le maire de faire le bilan des six années de mandat.

Elle a dressé la liste des travaux et réalisations exécutés depuis 1984 : réfections des chaussées, rénovation de la mairie, du clocher, des trottoirs, réalimentation en eau potable, achat de l'ancien presbytère, action de propreté du village, création de classes de découverte dès 1985 et du Valençois en 1983.

Un contrat rural a été monté et une demande de subvention pour le futur foyer polyvalent dans le presbytère a été faite.

M<sup>me</sup> le maire et son équipe cherchent avant tout le bonheur de leurs concitoyens : « Nous devons être heureux de vivre à la campagne dans notre village ». Et le premier magistrat de regretter certaines querelles sur des points de détail : « Il faut savoir épouser son temps. »

Elle a terminé son propos en demandant la participation de tous : « La gestion d'une commune est l'affaire de l'ensemble de ses habitants. »

LE CHATELET-EN-BRIE

Vœux et bilan du maire de Valence

### Mme REDON : « IL FAUT VIVRE AVEC SON TEMPS »

« Le bonheur est une denrée merveilleuse plus on en donne, plus on en a, car bien souvent on a plus de joie à donner qu'à recevoir » précisait Anne-Marie Redon dans un discours vibrant où elle mettait en évidence la nécessité de la notion d'amour dans chaque acte de la vie.

Après un rappel de l'action municipale au cours de son mandat, elle devait faire une légère allusion aux querelles de clocher : « quand je pense à l'énergie qui se perd en querelles de tous ordres... Je trouve navrant que certains ne voient pas la hiérarchie des problèmes, mais tous

ceux qui font quelque chose ont contre eux, ceux qui souhaitent faire les mêmes choses et la grande et sévère armée des gens qui ne font rien » devait-elle conclure en souhaitant l'aide de tous dans sa fonction.

Puis toutes les personnes présentes, M. Le Guen, conseiller général, M. l'adjutant de gendarmerie Chrétien, M. Dargirolle, commissaire de Montereau et les personnalités de la commune ont levé le verre de l'amitié.

# Réunion de Conseil

19 Octobre 1988

Présidente Anne-Marie REDON-MICHAUD  
Maire

Etaient présents : M. GILET 1er adjoint, Mme BEAUDENON 2ème adjoint, Mme BERMOND 3ème adjoint, Mrs ROUSSEAU R., GARPIEL J.P., PIERUCCI J.F., LECLERC J., conseillers municipaux.

Etaient absents et excusés : Mme KLEIN M.L., ayant donné pouvoir à Mme REDON, M. BLANQUET ayant donné pouvoir à Mme BEAUDENON.

Secrétaire de séance : M. GILET.

Après lecture du compte rendu du 31 Août 1988, celui-ci est adopté.

## SUBVENTION VOIRIE COMMUNALE 1989

Le conseil municipal renouvelle la demande de subvention de la réunion du 10 décembre 1987, pour la rue Max Lafon.

## REFERENDUM DU 6 NOVEMBRE 1988

Composition du bureau de vote.

## 11 NOVEMBRE 1988

11h15 cérémonie au monument aux morts avec l'Association des Anciens Combattants.

## FONDS DE COMPENSATION DE LA TAXE A LA VALEUR AJOUTEE = F.C.T.V.A.

15,682 du total des dépenses réelles d'investissement figurant au compte administratif 1986 - décalage 2 ans.

Nous avons reçu **99 396,00 Frs** le 3/9/1988, somme qui sera inscrite au budget supplémentaire.

Les investissements de 1988 ont été faits ou se feront sans recours à un nouvel emprunt.

## REFECTION R.N.105

(A la demande du maire depuis 2 ans)

Travaux effectués par la Société Chimique de la route en 4 jours... (ont commencé le mardi 20 septembre 1988 et se sont terminés le vendredi 23 septembre).

S'agissant d'une route nationale, ces travaux ont été financés entièrement par l'Etat. Coût : 580 000,00 Frs ils ne coûtent rien à la Commune.

Travaux effectués sous le contrôle de la Direction Départementale de l'Equipelement.

- Travaux d'aménagement de la traversée de Valence. S'agissant d'une route nationale, des crédits d'Etat devront être débloqués.

## ASSURANCE COMMUNE - CONTRAT VILLASSUR -

Samda au 1/1/1988	21 389,28 Frs
Prime nette	19 728,00 Frs
Taxes	1 661,28 Frs

La part afférente aux assurances des personnes est de :  
3 728,00 Frs

Dont :  
- un avenant de régularisation de :  
1 853,00 Frs  
(sur 1987)

Réajustement pour la période du 1/1/1987 au 1/1/1988.

La prime provisionnelle réglée lors de l'échéance du 1/1/1987 ayant été calculée sur la base d'un montant annuel des salaires à 180 000,00 Frs alors que le montant total des salaires alloués aux agents permanents affiliés à la C.N.R.A.C.L. s'est élevé pour l'exercice 1987 à 320 927,00 Frs.

- un avenant de 295,66 Frs (couverture en matière d'urbanisme du 1/4/1988 au 1/1/1989 compétences transférées par les lois des 7 janvier et 22 juillet 1983 et les textes pris pour leur application). Garantie sous franchise à concurrence de 3 millions de francs par événement pour les dommages matériels et immatériels sans limitation pour les dommages corporels (sera remboursé - DGD - Dotation Globale de Décentralisation).

- Garantie de l'ancien presbytère du 30/06/87 au 30/12/87 : 508,30 Frs

- Garantie station de pompage du 1/1/87 au 31/12/87 : 807,95 Frs.

La prime de 1988, par rapport à celle de 1987, a subi les évolutions suivantes :

DOMMAGES AUX BIENS : selon les garanties souscrites, la majoration est au maximum de 12 %.

RESPONSABILITE CIVILE : sans changement.

ASSURANCE DU PERSONNEL : majoration de 5 % des garanties Accidents de service et Maladie, Maternité, le taux "décès" demeurant inchangé.

Les majorations appliquées tiennent compte de l'indexation prévue au contrat (excepté en Responsabilité Civile) et d'une majoration de nos tarifs due à la dégradation des résultats de l'assurance du personnel et du risque Vol en région Ile de France.

## RENTREE SCOLAIRE 1988-1989

S'est effectuée dans de bonnes conditions.

40 élèves, 2 classes.

M. PETIT, Directeur : - CM 1  
- CM 2 15 élèves  
- CE 2

Mme PETIT à mi-temps  
avec M. THEVENET : - CE 1  
- CP 25 élèves  
- GSE 5 ans  
- MSE 4 ans

**Hypothèse** : si plus tard, en raison du lotissement, le nombre d'enfants s'accroissait, il ne serait pas question de reconstruire une école. Nous pourrions transplanter la classe enfantine dans une salle de notre futur foyer polyvalent (avec l'accord de M. l'Inspecteur d'Académie évidemment).

## COUT PISCINE - 1987-1988

27 séances :	11 162,50 Frs
1 séance :	350,00 Frs
M.N.S. :	55,00 Frs + T.V.A.
Transports :	401,86 Frs + T.V.A.

Subvention conseil général :	6 019,86 Frs
Coût :	11 609,73 Frs
	6 019,86 Frs
	5 589,87 Frs

**Coût total : 16 752,37 Frs**

De la Grande Section Enfantine (5 ans) au cours moyen 2ème année au Bassin de Grandpuits. En 1988, le vendredi de 15h20 à 16h00 séance de 40 minutes.

## INFORMATIQUE

1 fois par mois (jeudi après-midi) à la maison d'enfants à PAMFOU. Transports assuré par la maison d'enfants de Pamfou.

## ELAGAGE

L'élagage des haies ou des branches des arbres qui débordent sur le domaine communal est demandé aux riverains.

## PROTECTION DU CAPTAGE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

L'étude est en cours, opération menée conjointement par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la forêt et par la Direction Départementale des affaires sanitaires et sociales et l'Agence de Bassin Seine-Normandie, dans le but de redéfinir les périmètres de protection et engager la procédure de déclaration d'utilité publique.

## CIMETIERE

Un procès-verbal constatant l'état d'abandon de concessions a été dressé et envoyé à la Préfecture. Il est affiché (article L 361-17 du code des communes).

Des lettres ont été envoyées aux familles dont la tombe ou le monument funéraire est en partie dégradé (souvent le socle) afin de demander de procéder à la remise en état.

## RAGE

Mme le maire donne lecture d'une lettre du 29/9/88 de la Direction des Services Vétérinaires :  
un cas de rage vient d'être diagnostiqué sur : un renard, tué le 22 Septembre 1988, sur le territoire de notre commune.

La RAGE est une maladie grave, mortelle à 100 % dès qu'apparaissent les premières manifestations cliniques. Aussi, pour la sécurité de tous, convient-il d'appliquer les mesures suivantes :

- faire vacciner contre la rage et identifier par tatouage tous les carnivores domestiques - chiens et chats -.

- empêcher toute divagation de vos animaux sur la voie publique même s'ils sont correctement vaccinés.

- rappeler aux enfants d'éviter de s'approcher d'animaux domestiques errants ou de toucher des animaux sauvages au comportement anormal ou morts.

- exiger la présentation à un Docteur Vétérinaire de tout animal (chien, chat, cheval, mouton etc.) mordeur d'un autre animal ou d'un homme, pour les trois visites obligatoires de surveillance sanitaire vétérinaire (15 jours).

Au cas où le propriétaire de l'animal s'y refuserait, prévenir les forces de police.

Au cas où le propriétaire de l'animal est inconnu, envoyer l'animal en fourrière pour 15 jours de mise sous surveillance.

Au cas où la capture de l'animal n'a pas pu être réalisée, prendre contact avec le Centre de Traitement Antirabique le plus proche :

INSTITUT PASTEUR

Service du Professeur SUREAU

Docteur ROLLIN

25, rue du Dr Roux - 75015 PARIS

Tél. : 43.06.19.19 - Poste 3200-3201

Hopital de MELUN - Antenne antirabique

Rue Fréteau de Pény - 77000 MELUN

Tél. : 64.39.95.33

## SOIREE DANSANTE

DU SAMEDI 24 SEPTEMBRE 1988

Au profit des classes de découverte des enfants.

Mme le Maire remercie :

- les organisateurs en particulier Mme BERMOND, M. ROUSSEAU R., Mme JACQUET C, M. PETIT, M. PARE.

- les nombreux participants et les personnes empêchées qui ont fait preuve de générosité.

- Soirée très "smart" et très agréable pour tous.

## ART ET CULTURE DE LA DANSE

Horaires des cours de danse

LE MERCREDI

10 h - 11 h

Danse folklorique

avec Juliette HUAN

13 h 30 - 15 h

Initiation Jazz 13/15 ans

15 h - 16 h 30

Groupe des 9/12 ans

16 h 30 - 17 h 30

Groupe des 6/8 ans

20 h 30 - 21 h 30

Gymnastique adultes

LE LUNDI

20 h 30 - 22 h

Groupe + de 15 ans, initiation

Jazz et danse contemporaine

S'adresser à la Présidente Mme Nadège LECORCHE  
Téléphone : 64.31.83.49

## KARATE

### Cours nouvelle formule

*1 entraînement technique* : apprentissage des mouvements et enchaînements de base (enfants, adultes et débutants).

*1 entraînement combat* : approche de la situation de combat selon les critères : - **physique, technique et mental** (réservé aux initiés, dans un sport de combat, âge minimum 14 ans).

Cours chaque MERCREDI (sauf vacances scolaires)  
**1er cours 17H30 - 18H30** : cours technique (le 28/9/88)  
**18H30 - 19H30** : cours combat, possibilité d'entraînement à partir de 18H00 pour ceux qui ne participent qu'au 2ème cours.

Salle polyvalente de VALENCE EN BRIE, s'adresser au professeur M. Frédéric CID.

## TENNIS DE TABLE

- Mardi de 20 h 00 à 22 h 00
- Jeudi de 20 h 00 à 22 h 00
- Mercredi de 9 h 00 à 10 h 15

S'adresser au Président M. ROBERT - Tél. : 64.31.82.83

## VALC

Vous invite tous les mardis après-midi à la salle polyvalente au jeu de "Scrabble".

## COMPTE RENDU DE REUNIONS OU RENDEZ-VOUS

- Le 5 septembre - Le Châtelet en Brie : rendez-vous chez M. le Percepteur : trésorerie commune.  
- 16 h 30 : cimetière sur place
- Le 6 septembre - Rendez-vous avec M. SEMISOROFF, président des 3M de Montereau pour l'exposition de peinture.
- Le 7 septembre - Montereau, sapeurs-pompiers : prise de commandement de la 6ème Cie de Montereau par le capitaine JIDKOFF,
- Le 12 septembre - 15 h 30, rendez-vous avec D.D.E. pour lotissement. L'arrêté de lotir a été reçu ce jour de la préfecture. Les travaux seront exécutés sous le contrôle de la D.D.E.,  
- 18 h 30, commission cimetière.
- Le 13 septembre - Le Châtelet en Brie : **amicale des Maires.**  
La prochaine réunion aura lieu à Valence le 10 décembre avec M. le Préfet, M. le Président du Conseil Général, les parlementaires (député, sénateurs).

- Le 14 septembre - Exposition de peintures "Trésors Sacrés - Trésors Cachés", à Paris au Palais du Luxembourg.
- Le 15 septembre - 15 h 00, "Présence Verte", Télé-Alarme présentation par M. DUCHESNE,  
- 20 h 30, commission pour le Valençois N° 16
- Le 18 septembre - Pamfou-rallye : remise des prix. En 1989 le rallye aura lieu à Valence.
- Le 21 septembre - Rendez-vous avec M. CIVADE de la Compagnie d'Assurances, la SAMDA.
- Le 28 septembre - Rendez-vous avec la D.D.E. (différents problèmes)
- Le 1er et 2 octobre - Exposition de peintures avec les 3M, Président M. SEMISOROFF 10 médailles ont été remises.  
A Valence, ont exposé leurs toiles :  
- Mme Colette DUBAN-BINET,  
- M. Jacques PRADES,  
- M. Christian IMBAULT,  
- M. Jacques BOITEL,  
- M. Laurent WYSOCKA.  
Un tableau "Mon village" a été offert à la commune, par Mme Colette DUBAN-BINET, nous la remercions.
- Le 2 octobre - Les Ecrennes : réouverture de l'église Saint-Laurent église inscrite (après d'énormes travaux).
- Le 4 octobre - Le Châtelet en Brie : conseil cantonal du comité de prévention de la délinquance, les 13 communes en font partie.
- Le 6 octobre - Rendez-vous avec la D.D.E. : barrière de sécurité devant l'école.
- Le 13 octobre - Comité de Gestion "les Enfants Heureux".
- Le 14 octobre - Machault : remise de la médaille de l'ordre du mérite à M. MEY-LING, maire.
- Le 15 octobre - Coulommiers : congrès des maires + repas, M. le Préfet nous fait ses adieux.
- Le 17 octobre - Réunion avec les adjoints : impôts fonciers.

## Rétrospectives photographiques 1988



Concours des Maisons Fleuries. 1er prix Mme BULLOT entourée de Mme BERMOND, A.M. REDON et Mme BEAUDENON



Le 11 novembre 1988 avec les Anciens Combattants



Soirée dansante au profit des classes de découverte



Exposition de peintures. 1er prix M. SEMISOROFF

# Réunion de Conseil

8 Décembre 1988

Présidente Anne-Marie REDON-MICHAUD  
Maire

Etaient présents : M. GILET 1er adjoint, Mme BEAUDENON 2ème adjoint, Mme BERMOND 3ème adjoint, Mrs ROUSSEAU R., GARPIEL J.P., PIERUCCI J.F., LECLERC J., conseillers municipaux.

Etaient absents et excusés : Mme KLEIN M.L., ayant donné pouvoir à Mme REDON, M. BLANQUET ayant donné pouvoir à Mme BEAUDENON.

Secrétaire de séance : Mme BEAUDENON.

Après lecture du compte rendu du 19 octobre 1988, celui-ci est adopté.

## BUDGET SUPPLEMENTAIRE 1988

En présence de M. BACQUET, percepteur à LE CHATELET EN BRIE.

Le budget supplémentaire a été examiné par les commissions communale et extra-communale des finances le 6 décembre 1988.

Le conseil municipal après avoir entendu la lecture du budget supplémentaire par Mme GRIMOIN, secrétaire, en accepte les résultats à la majorité :

Pour : 8 - Abstentions : 2

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à un montant de 2.240.655 Francs.

Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à un montant de 2.709.489 Francs.

## TARIFS A PARTIR DU 1er JANVIER 1989

Le conseil municipal fixe les nouveaux tarifs comme suit :

● **Bulletin municipal d'informations "Le Valençois"** qui permet aux habitants d'être informés sur l'activité municipale et sur la vie du village (secteur libre).

En 1988	
1/8 de page	220 Frs
1/4 de page	440 Frs
1/2 page	880 Frs
1 page	1.600 Frs

En 1989	
1/8 de page	250 Frs
1/4 de page	500 Frs
1/2 page	1.000 Frs
1 page	1.800 Frs

Les chèques doivent être libellés à l'ordre du Trésor Public - La publicité nous permet de le financer - Merci aux annonceurs - "Le Valençois" ne coûte rien à la commune.

● **Salle polyvalente (secteur libre)**

La salle polyvalente est mise à la disposition de tous. Les tarifs de location pour 24 heures sont les suivants :

### 1) Personnes ou sociétés extérieures à la commune : + 4 %

En 1988 :	1.850 Frs
En 1989 :	1.850 Frs + 74 Frs = 1.924 Frs arrondi à 1.925 Frs

### 2) Personnes de la commune : + 4 %

En 1988 :	925 Frs
En 1989 :	925 Frs + 37 Frs = 962 Frs arrondi à 965 Frs

Dans les 2 cas, un contrat de mise à disposition doit être signé à chaque location.

Au delà de 24 heures, le prix est majoré de 50 %.

En cas de réservation, il est demandé un acompte de 50 % de la somme.

Pour la réservation, il suffit de téléphoner au secrétariat de mairie pour prendre date.

● **Entrée de la salle** (location réservée aux habitants de Valence) + 4 %

En 1988 :	190 Frs
En 1989 :	190 Frs + 7,60 Frs = 197,60 Frs arrondi à 200 Frs

● **Participation à la consommation d'électricité** demandée aux différents clubs, aux différentes sociétés, associations de la commune, utilisateurs à titre gracieux de la salle polyvalente (libre)

En 1988 :	275 Frs
En 1989 :	300 Frs

● **Location salle pour le karaté** (libre)

En 1988 :	700 Frs
En 1989 :	750 Frs

Nous demandons à chacun de faire très attention à la consommation d'électricité, de ne pas laisser inutilement la lumière allumée (la facture E.D.F. est importante ce sont tous les contribuables qui paient).

● **Terrasse M. IMBAULT** + 4 %

En 1988 :	355 Frs
En 1989 :	355 Frs + 14,20 Frs = 369,20 Frs arrondi à 370 Frs

● **Indemnités de vêtements et de chaussures** allouées aux 2 employés communaux pour 1988 :

En 1987 :	174,80 Frs (comme en 1986)
En 1988 :	181,25 Frs

par l'application de l'arrêté interministériel du 31 décembre 1987 - J.O. du 16 janvier 1988.

● **Concessions de cimetière** (libre) - doit être divisible par 3 - 1/3 revenant à l'Aide Sociale : + 4 %

- **Perpétuelles :**

En 1988 :	1.113 Frs
En 1989 :	1.113 Frs + 44,52 Frs = 1.157,52 Frs arrondi à 1.158 Frs/3 = 386 Frs

- **Cinquanténaires :**

En 1988 :	579 Frs
En 1989 :	579 Frs + 23,16 Frs = 602,16 Frs arrondi à 603 Frs/3 = 201 Frs

- **Trenténaires :**

En 1988 :	399 Frs
En 1989 :	399 Frs + 15,96 Frs = 414,96 Frs arrondi à 414 Frs/3 = 138 Frs

● **Tickets de taxi et garantie de recettes** (règlementé + 2,5 %)

Non augmentés en 1988

En 1988, depuis le 1er juin 1987, ticket taxi :	5 Frs
Garantie de recettes	53,65 Frs
En 1989 : ticket taxi :	5 Frs + 0,10 Frs = 5,10 Frs
Garantie de recettes :	53,65 Frs + 1,34 Frs arrondi à 1,35 Frs = 55,00 Francs.

## SUBVENTIONS 1988

- **Club M. VINCENT** : 670 Frs

a été allouée lors de la réunion du conseil municipal du 26 avril 1988.

Le conseil municipal décide d'allouer les autres subventions pour 1988.

- **Boule joyeuse :**

En 1987 :	635 Frs
En 1988 :	635 Frs + 5 % = 31,75 Frs = 670 Frs

- **Anciens combattants :**

Idem : 670 Frs

- **Club sportif :**

En 1987 :	3.200 Frs
En 1988 :	3.200 Frs + 5 % (160 Frs) = 3.360 Frs
C.S.V. Tennis de table	= 1.120 Frs - 1/3
C.S.V. Section football	= 2.240 Frs - 2/3

- **V.A.L.C. :**

En 1987 :	1.740 Frs
En 1988 :	1.740 Frs + 5 % (87 Frs) = 1.827 Frs arrondi à 1.830 Frs

- **Art et culture de la danse :**

En 1987 :	2.130 Frs
En 1988 :	2.130 Frs + 5 % (106,50 Frs) = 2.236,50 Frs arrondi à 2.240 Frs.

- **F.O.C.E.L. - Union Départementale des Sapeurs-Pompiers - Donneurs de sang de MELUN - S.P.A. FONTAINEBLEAU - Mutuelle du personnel des collectivités locales - Croix Rouge Française - Secours Populaire Français - Association Départementale des Amis et Parents d'enfants inadaptés de Seine et Marne - Association des Paralysés de France - Association de Contrôle Judiciaire Socio-éducatif de SEINE et MARNE - Institut CURIE - Association contre les Myopathes.**

En 1987 :	80 Frs
En 1988 :	80 Frs + 5 % = 84 Frs arrondi à 85 Frs

- **Bons des Anciens :**

En 1988 :	105 Frs
En 1989 :	110 Frs

Comme chaque année, les bons des Anciens seront distribués à l'occasion des fêtes de fin d'année aux personnes de 70 ans et + ayant leur habitation principale à Valence (54 bons).

- **Repas des Anciens**

Est fixé au dimanche 12 février 1989 (sous réserve)

**DEMANDE DE SUBVENTION** pour les classes de découverte à BRIGNEAU

14 jours - du 1er au 14 juin 1989 - CE2, CM1, CM2.

Le conseil municipal décide de demander au Conseil Général le bénéfice des subventions prévues pour les classes de découverte (2.500 Frs en 1988)

● **Fixe la participation des parents :**

1 enfant :	600 Frs
2ème enfant :	1.000 Frs
(même tarif qu'en 1987 et 1988)	
Le coût réel pour un enfant est de :	
230 Frs par jour x 14 jours = 3.220 Frs.	

● **Présentation des vœux** le dimanche 8 janvier 1989.

● **Réception des nouveaux habitants** samedi 28 janvier 1989.

## AMENAGEMENT DU PRESBYTERE EN MAISON POLYVALENTE

par référence au décret du 28 février 1973 sur l'ingénierie et l'architecture.

La réalisation de l'aménagement du presbytère en maison polyvalente nécessite le choix d'un maître d'œuvre.

Mme le maire propose :  
Monsieur Jean-Claude DONNADIEU  
Architecte D.P.L.G.  
12, rue Lapeyrière 75018 PARIS  
Proposition acceptée.

La mission qui lui sera confiée de type M 6 se décompose comme suit :

- avant projet détaillé (APD)
- dossier de consultation des entreprises (DCE)
- assistance marché travaux (AMT)
- contrôle général des travaux (CGT)
- réception et décompte des travaux (RDT)
- dossier des ouvrages exécutés (DOE)

La rémunération pour l'ensemble de cette mission est fixée à la somme forfaitaire de :

51.601 Frs H.T. + T.V.A. 18,60 % = 61.199 Frs TTC
- Taux de rémunération : 5,90 %
- Montant des travaux H.T. : 823.000 Frs

**FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE -  
INTEGRATION DES FONCTIONNAIRES  
DES COMMUNES DANS LES CADRES D'EMPLOIS**  
Application des décrets sur la fonction territoriale (décrets  
du 6 mai 1988).

La loi du 26 janvier 1984 portant création du statut de la fonction publique territoriale, a été complétée par les décrets du 30 décembre 1987 (parus au J.O. le 31 décembre 1987). Celui-ci définissant l'organisation et le reclassement des agents en cadres de carrière, et notre commune comme l'ensemble des collectivités de France doit reclasser ses agents dans cette nouvelle filière administrative. C'est un décret que nous devons appliquer et il s'agit d'une véritable réorganisation administrative car les agents communaux pourront exercer leurs fonctions dans les communes, établissements publics, départements et régions. Le syndicat intercommunal pour la gestion du personnel est supprimé au profit du Centre Départemental de Gestion qui est appelé à gérer les carrières des agents B, C et D. Un centre national ayant été créé pour gérer le groupe A.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour reclasser les 4 agents dans la fonction territoriale selon les textes en vigueur et de maintenir les avantages qu'ils avaient acquis au titre de la fonction communale.

**Intégration - Changement d'échelon**

**Mme GRIMOIN** Roberte, actuellement secrétaire de mairie niveau II à temps complet (indice majoré 339).

Le conseil municipal donne son accord :

- pour qu'elle passe au 3ème échelon du grade (indice majoré 362) à compter du 1er janvier 1988 (rappel)
- pour qu'elle soit intégrée dans le cadre d'emploi des secrétaires de mairie au grade de secrétaire de mairie à compter du 1er janvier 1988.

**M. LECORCHE** Roger actuellement est au 7ème échelon indice 267.

Le conseil municipal donne son accord :

- pour qu'il passe au 8ème échelon indice 272, à compter du 1er décembre 1988 (rappel)
- pour qu'il soit intégré dans le cadre d'emploi des agents d'entretien territoriaux au grade d'agent d'entretien territorial à la place d'ouvrier d'entretien de la voie publique -O.E.V.P. - à compter du 1er juin 1988.

**M. LEKKA** Stanislas actuellement au 5ème échelon indice 246.

Le conseil municipal donne son accord :

- pour qu'il passe au 6ème échelon indice 251, à compter du 18 novembre 1988 (rappel)
- pour qu'il soit intégré dans le cadre d'emploi des agents d'entretien territoriaux au grade d'agent d'entretien territorial à la place d'ouvrier d'entretien de la voie publique, à compter du 1er juin 1988.

**Mme VERSTRAETE** Georgette actuellement au 5ème échelon indice 246.

Le conseil municipal donne son accord :

- pour qu'elle passe au 6ème échelon indice 251, à compter

du 1er août 1989.

- pour qu'elle soit intégrée dans le cadre d'emploi des agents techniques territoriaux au grade "d'aide agent technique territorial" à la place d'aide ouvrière professionnelle à compter du 1er juin 1988.

**INFORMATIONS**

**- Contrat rural**

Lors de sa réunion du 17 octobre 1988, le bureau du conseil général a été amené à se prononcer sur le dossier définitif du Contrat Rural de notre commune. Le dossier a reçu un avis favorable. Il a été transmis au Conseil Régional (dernière étape).

**- Mise en place d'une déviation des véhicules poids lourds transportant des matières dangereuses depuis Grandpuits et Nangis à destination du département du Loiret.**

Les maires des communes de MACHAULT et de VULAINES SUR SEINE avaient demandé (par arrêtés) que la circulation desdits poids lourds se fassent par la RN 105 d'où mon opposition en raison du risque que présente la circulation des poids lourds transportant des produits explosifs ou inflammables dans des traversées étroites et sinueuses (comme Valence).

L'arrêté préfectoral n° 88.DAG.A.U.36.025 du 7/9/1988 interdit la circulation des véhicules de + de 10 tonnes transportant des produits explosifs ou inflammables sur le CD 12 et le CD 227 sauf desserte locale (arrêté reçu le 21/11/1988).

Ce problème avait été évoqué à la réunion de l'Amicale des maires à Fontaine le Port le 12 DÉCEMBRE 1987.

Cet arrêté a été pris - suite à ma demande, maire de Valence - suite à la réunion de la commission départementale de la Sécurité Routière, en Préfecture, le 25 février 1988 (à laquelle je participais pour défendre l'intérêt de notre commune).

L'itinéraire de substitution emprunte depuis MORMANT la RN 19 - le CD 67 - le D 408 - le CD 201 puis le CD 210 jusqu'à SAMOREAU.

Ledit arrêté nous donne satisfaction. Le bon sens l'a emporté mais remarquons au passage, qu'un maire doit toujours être vigilant... Ce fut long... mais à la suite de la réunion dans son cabinet, des différents courriers échangés et des nombreux appels téléphoniques à ses services, M. le Préfet a compris le danger qui découlait des arrêtés pris par les maires de MACHAULT et VULAINES SUR SEINE qui nous envoyaient ces "bombes roulantes" sur la RN 105.

**Subvention du Conseil Général pour l'entretien de la voirie :**  
3.471 Frs (réunion du 7 novembre 1988)

**Centre Départemental de lutte contre la pollution**  
Station de pompage A et B : eaux de bonne qualité.

**Centralisation des lignes "18" au centre de traitement d'alerte de MELUN à partir du 12 décembre 1988.**

Le service départemental d'incendie et de secours de

Seine et Marne a mis en place à MELUN un centre de traitement d'alerte (CTA) destiné à recevoir et à centraliser tous les appels "18" du Sud Seine et Marnais sur Melun. Les appels qui jusqu'alors aboutissaient au Centre d'Intervention Principal de MONTEREAU basculent vers le centre de traitement d'alerte de MELUN.

**COMPTE-RENDU DE REUNIONS OU RENDEZ-VOUS**

- le 22 octobre - Fontaine le Port : remise de la médaille d'honneur communale à M. André BIRBAUM, maire, par M. SERAMY, président du conseil général.
- le 23 octobre - Remise des prix du concours communal des maisons fleuries -ont obtenu un prix Mesdames BULLOT (hors concours) - QUEUDOT - BEDET - CLE-ROUIN - CARLON "La Musardière" - DAUVET - BOITEL - PARQUET - JOZON - GILET - TRANSON - DÉFFAND - DARON - COUTURIER - REGNIER - JACQUET - VERLOT - GARPIEL. Madame REDON remercie Mme BEAUDENON et Mme BERMOND, adjointes d'avoir organisé ce concours.
- le 26 octobre - PARIS - Palais des Congrès - 71ème congrès des maires de France
- le 3 novembre - LE CHATELET EN BRIE - conseil cantonal de prévention de la délinquance
- le 4 novembre - LE CHATELET EN BRIE - syndicat intercommunal du collège "Rosa Bonheur" - Budget supplémentaire.
- le 5 novembre - J.CL DONNADIEU, architecte : foyer polyvalent (permis

de construire)

- le 6 novembre - Référendum - 8h-18h : bureau de vote
- le 7 novembre - MELUN - Cadastre : impôts - 17h : révision des listes électorales
- le 10 novembre - LE CHATELET EN BRIE - Exposition Nationale d'Aviculture.
- le 11 novembre - Cérémonie au monument aux morts avec l'Association des Anciens Combattants avec l'Union Musicale Monterelaise (30 musiciens) + repas
- le 17 novembre - MOISENAY - Autoroute A5
- le 18 novembre - Réunion "Jeunes"
- le 3 décembre - LE CHATELET EN BRIE - 15h inauguration logement de fonction de la caserne de gendarmerie avec M. le Préfet, M. le Président du Conseil Général, M. le Conseiller Général, M. le Député et les élus. 17H30 - MONTEREAU - Exposition de peintures de Mme Collette DUBAN
- le 5 décembre - LE CHATELET EN BRIE - M. le Percepteur - budget supplémentaire
- le 6 décembre - MELUN - Préfecture : journée débats sur les "finances" avec M. Charasse, ministre délégué chargé du budget, M. le Préfet, M. Séramy, Président du conseil général 20H30 - Commissions des finances communale et extra-communale : budget supplémentaire.

**Galette des  
Rois  
avec les  
Anciens**



- SEPTEMBRE 1988** 28 - Rendez-vous avec M. BRY-NAERT D.D.E. Nangis
- OCTOBRE 1988**
- 1er et 2 - Exposition de peintures 11h Vernissage
  - 2 - Les Ecrennes : réouverture de l'église
  - 4 - Le Chatelet : conseil cantonal du comité de prévention de la délinquance
  - 6 - Rendez-vous avec D.D.E. : Barrières de sécurité devant l'école
  - 13 - Comité de gestion "Les Enfants Heureux"
  - 14 - Machault : remise de la Croix de Chevalier de l'Ordre du Mérite à M. Meyling, maire.
  - 15 - Coulommiers : congrès des Maires de Seine et Marne. Repas
  - 17 - Réunion : impôts fonciers
  - 19 - Réunion du Conseil Municipal.
  - 22 - Fontaine-le-Port : remise Médaille Communale à M. Birbaum, maire
  - 23 - Remise des prix du concours des maisons fleuries
  - 26 - Paris : Congrès des Maires de France
- NOVEMBRE 1988**
- 3 - Le Chatelet : Conseil cantonal du Comité de prévention de la délinquance
  - 4 - Le Chatelet : Syndicat du collège Rosa-Bonheur
  - 5 - Rendez-vous avec M. DON-NADIEU, architecte : foyer polyvalent

## DECEMBRE 1988

- 6 - Referendum - Bureau de vote 8h-18h
  - 7 - Melun - Cadastre : impôts -17H révision liste électorale
  - 9 - Nangis - D.D.E. pour permis de construire du foyer polyvalent
  - 10 - Le Chatelet en Brie - Exposition nationale d'Aviculture
  - 11 - Cérémonie au Monument aux Morts avec l'Association des Anciens Combattants - Repas.
  - 17 - Rendez-vous pour le lotissement 20H30 Moisenay - Autoroute A5
  - 18 - Réunion "Jeunes"
- 3 - Le Chatelet : inauguration logements de fonction de la caserne de Gendarmerie. 17H30 Montereau, exposition de peintures par Mme Colette DUBAN
- 5 - Le Chatelet - M. le percepteur : budget supplémentaire
  - 6 - Melun : préfecture : journée débats finances avec M. Charasse, ministre délégué chargé du budget
  - 20H30 Commission finances : budget supplémentaire
  - 8 - Conseil Municipal
  - 10 - Amicale des Maires et repas
  - 16 - Melun - Préfecture : A5 avec M. le Préfet - M. le Directeur de la D.D.E., M. Hyst, Député.
  - 18H30 Le chatelet - Pot de l'Amitié organisé par l'Amicale des Maires
  - 18 - Noël des enfants

**En 1988 : 136 réunions ou rendez-vous**

Noël des  
enfants  
offert par  
la Municipalité  
et  
VALC



Monsieur le Secrétaire Général,  
Monsieur le Président du Conseil Général,  
Monsieur le Député,  
Mesdames, Messieurs les Maires, Maires-adjoints,  
Conseillers Municipaux,  
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel, je tiens à vous souhaiter la bienvenue dans notre commune de VALENCE en BRIE. Nous sommes très heureux de vous accueillir aujourd'hui, à l'occasion de la réunion de l'Amicale des Maires.

Permettez-moi de vous présenter notre village.

VALENCE est situé à 15 kms de FONTAINEBLEAU, à 20 kms de MELUN et seulement à 65 kms de PARIS. L'ensemble du territoire couvre une superficie de 1.103 hectares, appartenant au plateau de la BRIE humide.

Il y a un siècle, la commune comptait un millier d'habitants. Depuis, la population n'a cessé de diminuer. En 1982, 495 habitants furent recensés. Nous avons actuellement un projet de lotissement - notre 1er lotissement de 17 pavillons... mais nous tenons évidemment à ce que notre village conserve son caractère rural.

Notre territoire est traversé par la R.N. 105 qui nous cause d'importants problèmes, c'est pourquoi, comme vous le savez, nous attendons avec impatience l'autoroute A5.

En 1986, VALENCE eut de graves problèmes d'alimentation en eau potable, problèmes qui existaient depuis de longue date mais n'avaient pas été solutionnés. Des travaux très importants furent réalisés avec l'exploitation d'un 5ème forage et ce, grâce à des subventions importantes de l'ETAT, de la REGION et du DEPARTEMENT. La solution retenue ne fut pas celle que, personnellement, j'aurais désirée mais qui aurait impliqué un regroupement de communes - ce qui ne s'est pas avéré possible mais ce qui montre, au passage, qu'un maire ne fait pas toujours ce qu'il voudrait faire - c'est la différence entre le souhaitable et le réalisable.

Notre commune compte 11 associations dont un Club Sportif - section FOOTBALL - qui, depuis 24 ans, bientôt 25 (l'année prochaine, nous fêterons ce 1/4 de siècle) est jumelé avec un village allemand, jumelage sportif seulement car le jumelage sur le plan communal n'est pas possible en raison de la disproportion du nombre d'habitants -RENDEL faisant partie d'un district comprenant 7 communes qui totalisent 20.000 habitants.

Il existe au sein de nos villages une **qualité de vie** que bien des citadins nous envient et que bien des habitants qui n'ont jamais quitté leur village ne savent pas suffisamment apprécier.

Personnellement, après 3 heures de transport quotidien pour assumer mes obligations professionnelles dans la

capitale, je "revis", chaque soir, lorsque je reviens au village.

Nous devons être heureux de vivre à la campagne, car avec l'évolution des techniques, le rythme, rapide, voire stressant de la vie de tous les jours, à PARIS, devient presque inhumain.

En tant que responsables de collectivités locales, nous avons l'obligation de **PREVOIR L'AVENIR**, nous devons penser à l'avenir de nos enfants. Nous devons oser et aller de l'avant.

Le mal du siècle tient tout entier à 2 choses : "ce qui était, n'est plus, et ce qui sera n'est pas encore" écrivait Alfred de MUSSET, or à l'aube du XXIème siècle "ce qui sera" est déjà là.

"Il faut savoir épouser son temps", c'est en épousant son temps que l'on conduit son présent, tout en sachant préparer son avenir, disait récemment M. le Président Michel GIRAUD.

Nous avons dans notre commune, des projets importants à l'étude. D'une part, dans le cadre d'un contrat rural : la restauration de l'EGLISE dont l'intérieur est en très mauvais état, la mise en valeur d'un lavoir, l'aménagement de vestiaires au stade pour nos jeunes, et d'autre part, grâce aux subventions allouées, des travaux très importants vont être réalisés dans l'ancien presbytère qui deviendra un foyer polyvalent.

L'acquisition de cet ancien presbytère est une longue histoire, très pénible pour nous. Le Conseil Municipal, comme il se doit, a fait passer l'intérêt général du village avant l'intérêt particulier de l'un des nôtres, Conseiller Municipal qui d'ailleurs ne l'a pas compris et a démissionné.

Je profite de cette agréable occasion pour vous remercier Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Président du Conseil Général, de votre compréhension, du soutien que nous trouvons auprès de vous, de vos services, de l'aide précieuse que vous nous apportez. Une commune rurale comme la nôtre n'a, en effet, comme seule ressource que les impôts payés par les contribuables. Grâce aux subventions que vous nous allouez, Monsieur le Président, nous pouvons réaliser des travaux et je tiens, à nouveau, à vous exprimer publiquement ma profonde gratitude et toute notre reconnaissance.

Notre fonction est passionnante car un maire d'une petite commune rurale "touche à tout", mais les problèmes ne manquent pas, même dans une petite commune, comme vous allez pouvoir le constater au cours de cette réunion, et quelquefois, il faut savoir garder le moral... Permettez-moi de terminer avec PERICLES "le secret du bonheur, c'est la LIBERTE - le secret de la LIBERTE, c'est un COEUR GENEREUX".

Ce cœur généreux, nous devons tous l'avoir en certaines occasions.

Anne-Marie REDON-MICHAUD - Maire

# AMICALE DES MAIRES

## VALENCE EN BRIE - SAMEDI 10 DECEMBRE 1988

### 3 QUESTIONS ONT ETE POSEES PAR MADAME REDON, Maire

#### R.N. 105 - Traversée de Valence

Une étude approfondie a été faite par la D.D.E.. Le coût des travaux d'aménagement de la traversée de VALENCE s'élève à 1 995 000 Frs.

S'agissant d'une route nationale, des crédits pourront-ils être débloqués par l'Etat et dans quel délai ?

#### Service du Cadastre

J'aimerais attirer votre attention sur la décision prise par la Direction du Cadastre :

Le géomètre et le contrôleur ne passeront plus que tous les 3 ans dans les communes, alors qu'une réunion par an était déjà insuffisante.

A Valence, certaines erreurs dont nous avons conscience depuis 1983 n'ont pas encore été rectifiées...

#### Demande : orientation des élèves vers les Etablissements Scolaires de Fontainebleau

A la suite de différents courriers échangés avec Monsieur l'Inspecteur d'Académie, j'ai l'impression qu'il s'agit d'un véritable "dialogue de sourds"... à notre époque où l'on prêche la concertation et le dialogue.

Après l'école primaire, nos enfants sont dirigés vers le Collège Intercommunal Rosa-Bonheur du Châtelet-en-Brie. Après la 3ème, selon une décision prise lors d'une réunion du 11 décembre 1987 - à laquelle les maires des différentes communes concernées n'ont pas été invités - les élèves devraient être orientés sur les établissements scolaires de Dammarie-les-Lys, en raison du collège dont ils sont issus. Or, notre village se trouve à 15 kms de Fontainebleau et cette année 11 élèves sont scolarisés à Fontainebleau. Il me semble logique que le domicile de l'élève soit le critère et non le collège dont il est issu.

De plus, en ce qui concerne les transports scolaires, de Valence, ils sont inexistant pour Dammarie-les-Lys alors que pour Fontainebleau, il suffirait de prolonger le circuit spécial de ramassage d'élèves du Syndicat Intercommunal d'Héricy qui dessert actuellement Vulaines, Féricy, Machault, Valence se trouvant à 5 kms de Machault. L'extension du trajet a d'ailleurs été demandée par lettre du 12 mai 1986 mais a été refusée...

Il y a de nombreuses années, une erreur a été commise en affectant les élèves de Valence vers les établissements du Mée - ce qui était purement théorique puisqu'aucun élève ne fut scolarisé au Mée - il n'y avait d'ailleurs aucun moyen de transport.

C'est pourquoi, l'élue que je suis ne voit que les intérêts des enfants et ose espérer que ce problème important pourra être examiné à nouveau.

# REMISE DE LA MEDAILLE COMMUNALE A MADAME ANNE-MARIE REDON MICHAUD MAIRE DE VALENCE LE SAMEDI 10 DECEMBRE 1988

Madame,

Je débiterai mon propos par un vœu. On a vu passer la décentralisation avec ce que cela a pu signifier d'accroissement de charges et de travail pour les élus locaux, on attend toujours un véritable statut de l' élu local et je ne tiens pas là des propos politiques car droite et gauche peuvent être renvoyés sur ce point dos à dos. Au moins pourrait-on peut être commuer la médaille départementale et communale en un véritable ordre du mérite local.

J'ai en effet souvent le plaisir et l'honneur de parrainer de nouveaux récipiendaires et chaque fois l'assistance relève la somme de dévouement, voire d'abnégation dont font preuve les élus. Vous allez dire que je prêche pour ma chapelle. C'est bien au delà de cela l'expression pacifique de "l'amour sacré de la patrie".

Il est là entretenu vaillamment dans les villes et villages de France et je suis persuadé que si on interrogeait celle qui est à l'honneur aujourd'hui elle avouerait volontiers posséder un tel sentiment.

Aimer sa terre natale où d'adoption telle est la condition première si l'on veut s'engager dans la carrière électorale avec quelque chance de succès.

Ce sont vos arrière grands parents, Madame, originaire de Valence qui vous auront donné ces racines briardes et votre beau père Jean HADERER qui vous aura transmis la volonté de servir vos concitoyens lui qui fut votre lointain prédécesseur. Cette cérémonie est l'occasion de lui rendre un nouvel hommage posthume.

Revenons à vous pour souligner que vous êtes native de Fontainebleau, bon sang ne saurait mentir serais-je tenté de dire.

Vous allez le prouver au cours de vos études qui vous permettent d'acquiescer à la Faculté de Droit de PARIS 2 DES de troisième cycle.

Les circonstances familiales ne vous permettront pas d'entrer dans la magistrature. Plus tôt que vous ne l'auriez souhaité, il vous faut entrer dans la vie professionnelle. Mais au milieu de ces difficultés vous bénéficierez de l'appui solide, irremplaçable d'amis très chers : Pierre et Thérèse BRUN. C'est Pierre BRUN qui vous fait, en effet, rentrer à la RATP. Vous y ferez votre carrière et c'est ainsi que vous dirigez actuellement le service des procès verbaux de cette grande entreprise publique.

Jusqu'à cet instant de mon propos, Valence n'a pas encore le premier rôle. Vous y venez alors mais seulement le week-end.

L'intérêt pour la commune et son avenir vous a déjà incité à participer depuis 1966 au conseil municipal. Vous y faites vos classes avec assiduité et compétence mais ça n'est là peut être encore qu'un violon d'Ingres.

Ce serait compter sans précisément cet amour de la patrie que j'évoquais tout à l'heure tout au moins cette

passion que l'on peut entretenir à l'égard de son terroir et en 1976 vous franchissez le pas et vous vous installez définitivement à Valence. Quitte à faire 3 heures de trajet par jour pour aller à votre travail.

Vous étiez encore parisienne, vous devenez seine et marnaise. La différence est considérable, à mes yeux tout au moins.

Vous inscrivez votre fille au Lycée François 1er de Fontainebleau et la vie s'organise.

Beaucoup se seraient contentés de ces tâches déjà accaparantes. Pas vous et en 1983 vous devenez Maire de Valence.

C'est ce parcours rapidement résumé, c'est cette ténacité, c'est cette force de caractère, c'est cet engagement au service d'une population qu'il me revient de récompenser.

Je le fais avec d'autant de chaleur que j'apprécierai que d'autres femmes impressionnées par votre exemple se décident à prendre des responsabilités locales.

Je ne suis pas en la matière pour les quotas ou le numerus clausus.

Je crois bien davantage à la contagion de la vitalité et du dynamisme.

Vous le constatez nous ne manquons pas, mes Chers Amis, de motifs pour honorer Anne-Marie REDON-MICHAUD.

Aussi sans plus attendre, me permettez vous au nom des pouvoirs qui me sont conférés de lui remettre la médaille départementale et communale.

P. SERAMY  
Président du Conseil Général  
Sénateur-Maire

#### REPONSE DE MADAME REDON-MICHAUD

*Je vous remercie, Monsieur le Président, de votre éloge flatteur. Il est toujours gênant d'entendre des compliments lorsqu'il s'agit de soi. Cette fonction, je l'ai voulue, acceptée et je tente de la mener à bien, comme chacun de mes collègues. Et il n'est pas toujours facile de la concilier avec une activité professionnelle.*

*Je tiens à remercier mes collègues du Conseil Municipal pour leur collaboration et leur soutien.*

*Je veux également remercier mon mari et ma fille qui acceptent bien des sacrifices pour me permettre d'exercer mon mandat, ayant compris qu'il s'agissait pour moi d'un "Violon d'Ingres".*

*Je vous exprime à tous l'expression de ma déférente sympathie et de ma cordiale amitié.*

A.M. REDON-MICHAUD

## La médaille d'honneur départementale et communale à Mme REDON, maire de Valence-en-Brie

A l'issue de la réunion de l'Amicale des maires, ayant eu lieu samedi, à Valence-en-Brie, Mme Anne-Marie Redon, maire de la commune, a reçu des mains du président du Conseil Général, M. Paul Séramy, la médaille d'argent départementale et communale récompensant vingt-deux ans de mandat municipal.

Licenciée en droit et diplômée d'études supérieures de droit privé et de sciences criminelles la destinant à la magistrature, Mme Redon désirait être juge pour enfants. Mais des circonstances familiales la contraignent à s'orienter vers la vie professionnelle. Mme Redon entre donc comme juriste à la R.A.T.P. où elle dirige actuellement le service des procès-verbaux. C'est en 1966 qu'elle

est élue au conseil municipal de Valence-en-Brie. Sept ans plus tard, en mars 1973, elle devient maire de la commune. Organisée, Mme Redon l'est assurément et elle le prouve chaque jour en conciliant ses obligations professionnelles, familiales et sa fonction de maire, sans oublier ses trois heures de trajet quotidien pour se rendre à son travail.

« Passionnée, dit-elle, il faut l'être pour exercer cette fonction. La gestion de la commune est pour moi un violon d'Ingres tenace. « Je m'accroche » lorsqu'un dossier pose des problèmes ».

Son attachement à la commune et ses racines briardes, elle les doit à ses grands-parents originaires de Valence, tandis que son beau-père, M. Jean Haderer, an-

ciein maire, lui a transmis la volonté de servir ses concitoyens ».

M. Paul Séramy lui a rendu hommage en ces termes :

« C'est cette ténacité, cette force de caractère, cette gentillesse et cet engagement au service d'une population qu'il me revient de récompenser. Je le fais avec d'autant plus de chaleur que j'apprécierai que d'autres femmes, impressionnées par votre exemple, se décident à prendre des responsabilités locales ».

Parmi les nombreuses personnalités l'on notait la présence du secrétaire général de la Préfecture, M. Baradel, M. Jean-Jacques Hiest, député, M. Le Guen, conseiller général et président de l'Amicale des Maires, M. Denison, directeur de la D.D.E.

Médaille communale à Valence

## Mme REDON : VINGT-DEUX ANS DE MANDAT MUNICIPAL

Le village de Valence-en-Brie a reçu les membres de l'Amicale des maires du canton, à la salle polyvalente. A cette occasion, une exposition sur le village a été présentée : histoire locale, auberge Saint-Georges, informatique à l'école, voyage scolaire, hier et aujourd'hui.

Dans son discours de bienvenue le maire, Mme Redon, a présenté sa commune, les réalisations, les projets à l'étude. En fin de réunion, le président du conseil général, M. Séramy, lui remit la médaille communale.

Entrée en 1966 au conseil municipal, elle devient maire en 1983. Le président du conseil général a rappelé sa carrière : arrière-grands-parents originaires de Valence, son beau-père, Jean Haderer, fut maire. Cette native de Fontainebleau, diplômée en droit, exerce la profession de responsable du service des procès-verbaux de la

R.A.T.P. à Paris. C'est en 1976 qu'elle s'installe à Valence, n'hésitant pas à faire 3 heures de trajet par jour pour aller à son travail.

Mme Anne-Marie Redon Michaud, rendant hommage à

Pierre et Thérèse Brun, a remercié ses collègues de leur confiance et surtout sa famille, son époux et sa fille qui acceptent bien des sacrifices pour lui permettre d'exercer son mandat.



A.M. REDON,  
reçoit  
sa médaille  
des mains de  
M. SERAMY  
pour 22 ans  
de mandat  
municipal

## Anne-Marie Redon à l'honneur

« Aimer sa terre natale ou d'adoption, telle est la condition première si l'on veut s'engager dans la carrière électorale avec quelque chance de succès.

Ce sont vos arrière-grands-parents, Madame, originaire de Valence, qui vous auront donné ces racines briardes et votre beau-père, Jean Haderer, qui vous aura transmis la volonté de servir vos concitoyens lui qui fut votre lointain prédécesseur. Cette cérémonie est l'occasion de lui rendre un nouvel hommage posthume.

Revenons à vous pour souligner que vous êtes native de Fontainebleau, bon sang ne saurait mentir », soulignait le président Séramy lors de la remise de médaille communale à Mme Anne-Marie Redon, maire de Valence-en-Brie, pour célébrer ses vingt-deux ans de mandat municipal.

Une juste récompense pour cette femme généreuse et passionnée qui a mis toute son énergie à mener à bien les affaires qu'elle conduit comme juriste à la R.A.T.P. chargée des relations entre le Tribunal de police et le Palais et comme élue à Valence-en-Brie.

Cet amour du terroir lui fait considérer sa responsabilité de maire comme un investissement nécessaire où s'épanouissent ses talents de diplomate, sa rigueur tenace et son sens de l'organisation.

Puis le président Séramy devait conclure : « c'est cet engagement

au service d'une population qu'il me revient de récompenser. Je le fais avec d'autant plus de chaleur que j'apprécierai que d'autres femmes impressionnées par votre exemple, se décident à prendre des responsabilités locales... ».

De nombreuses personnalités, dont M. Baradel, secrétaire général de la préfecture, M. Jean-Jacques Hiest, député, M. Le Guen, conseiller général, étaient présents à cette manifestation.



Amicale  
des Maires  
du Canton  
à Valence  
le 10.12.88  
pendant la  
réunion et la  
remise de la  
décoration



# Concours des maisons fleuries 1988

## Dimanche 23 octobre 1988

Le 20 janvier 1988 s'est tenue au Sénat, la réunion des prix du concours 1987 du fleurissement de la France sous le haut patronage et en présence de M. Alain POHER, Président du Sénat.

La manifestation était placée sous la présidence effective de M. Jean-Jacques DESCAMPS, Secrétaire d'Etat au Tourisme.

En tant que Président du Comité National pour le fleurissement de la France, Jean-Jacques DESCAMPS avait annoncé le 10 février dernier, qu'il reformerait le mode d'organisation de l'effort national de fleurissement.

Il s'agissait de donner une impulsion nouvelle, de mieux utiliser les relais régionaux et départementaux résultant de la décentralisation en matière de tourisme, et de lier plus étroitement la démarche du fleurissement à celle de l'accueil des touristes dans le cadre de l'opération "Fleurs, premier geste de l'accueil".  
Le règlement du concours a été entièrement renoué cette année.

L'attribution de prix aux communes sélectionnées par les Jurys Départementaux, Régionaux et Nationaux s'effectue sur la base des critères suivants : fleurissement, aménagement des espaces verts et sportifs, amélioration de l'environnement et du cadre de vie (propreté de la voirie et des espaces publics, entretien de l'habitat, qualité de l'équipement urbain).

Tous ces éléments contribuent à la qualité générale du fleurissement des communes et créent ainsi un environnement favorable à l'accueil et au séjour aussi bien des habitants que des touristes. Ils contribuent également à l'image d'une France accueillante et fleurie.

Cette année encore, j'ai le grand plaisir de m'adresser à vous et surtout de vous faire part de mes sentiments d'admiration et de gratitude pour l'effort que vous avez accompli dans le domaine du fleurissement. Vous êtes toutes et tous les partenaires indispensables du fleurissement de notre village.

La campagne pour le fleurissement ambitionne non seulement de récompenser la qualité du fleurissement, mais également les efforts en matière de lutte pour la propreté, la protection des sites, la valorisation du patrimoine. La propreté dépend du comportement de chacun et il est évident que sans l'adhésion totale des habitants qu'il convient de sensibiliser activement beaucoup d'efforts demeureront vains. Et vous savez combien, personnellement je tiens à la propreté de notre village.

En fait, la campagne de fleurissement joue, depuis maintenant près de 30 ans, 29 ans exactement, un rôle pédagogique de tout premier plan pour la sensibilisation à l'environnement et à la qualité du cadre de vie.

En 1989, le fleurissement de la France célèbrera son 30ème anniversaire en s'associant à la célébration du Bicentenaire de la Révolution de 1789 et de la Déclaration

des Droits de l'Homme. Il sera demandé aux communes de France, participant au Concours National (ce qui n'est pas notre cas) de se fleurir sur le thème tricolore.

Dans le cadre du Concours Européen de fleurissement, en 1986, la France avait été honorée au travers de CHATEAUROUX. En 1987, ce fut Créteil qui se vit décerner la haute distinction de concours à l'échelon Européen.

De toutes les choses admirables de la nature, il n'en est point dont la vue frappe plus agréablement le sens et l'imagination que les fleurs. Les fleurs sont les amours de la terre et des cieux : elles sont les interprètes de tous les sentiments.

C'est sur la tombe d'une jeune fille moissonnée à son printemps qu'on place une rose. En général, tout le monde aime les fleurs. Les dames en ornaient leur sein et leurs cheveux à une certaine époque. C'est avec des fleurs que nous témoignons nos sentiments d'affection et de reconnaissance. L'idée de la beauté est tellement liée à celle des fleurs qu'il est presque impossible de les séparer.

"L'homme a partout mêlé à sa joie, à sa tristesse, à ses plaisirs, à ses travaux, à sa parure, à sa religion, les fleurs !". ("Le livre du Destin" - Ed. GAUTHIER Paris 1841).

Comme chaque année,

je tiens à remercier nos 2 adjointes, Mme BEAUDENON et Mme BERMOND qui ont organisé ce concours.

Applaudissements.

Dimanche 23 octobre : remise des prix du concours communal des maisons fleuries.

Ont obtenu un prix :  
Mesdames BULLOT (hors concours) - QUEUDOT - BEDET - CLEROUIN - Mr CARLON "La Musardière"  
- Mesdames DAUVET - BOITEL - PARQUET - JOZON - GILET - TRANSON - DEFFAND - DARON-COUTURIER - REGNIER - JACQUET - VERLOT - GARPIEL

Anne-Marie REDON-MICHAUD - Maire

\* \* \*

\*

## Concours local des maisons fleuries à Valence-en-Brie

# DES FLEURISTES RÉCOMPENSÉS



Les fleuristes récompensés entourent A.M. Redon et ses deux adjointes, Mme Bernard et Mme Beaudenon.

## NOS PEINES

M. André BOIS décédé le 12 décembre 1988

M. Jean-Paul CHATELAIN décédé le 12 décembre 1988

M. Laurent RIETH décédé le 18 décembre 1988

M. Henri LIEGEOIS décédé le 23 décembre 1988

M. Marcel NIVALT décédé le 12 janvier 1989

Nous présentons toutes nos condoléances aux familles éprouvées.

## NOS JOIES

Armand VIBERT né le 29 octobre 1988

Baptiste CID né le 1er janvier 1989

Toutes nos félicitations aux heureux parents et nos vœux de bonheur aux bébés.

AMITIE FRANCO/ALLEMANDE  
Rendel/Valence

VANESSA, "fruit de l'amour" entre Murielle et Ehrhard, née le 7 janvier 1989

## Pause café pour les élèves de l'Ecole Nationale de Gendarmerie de Fontainebleau

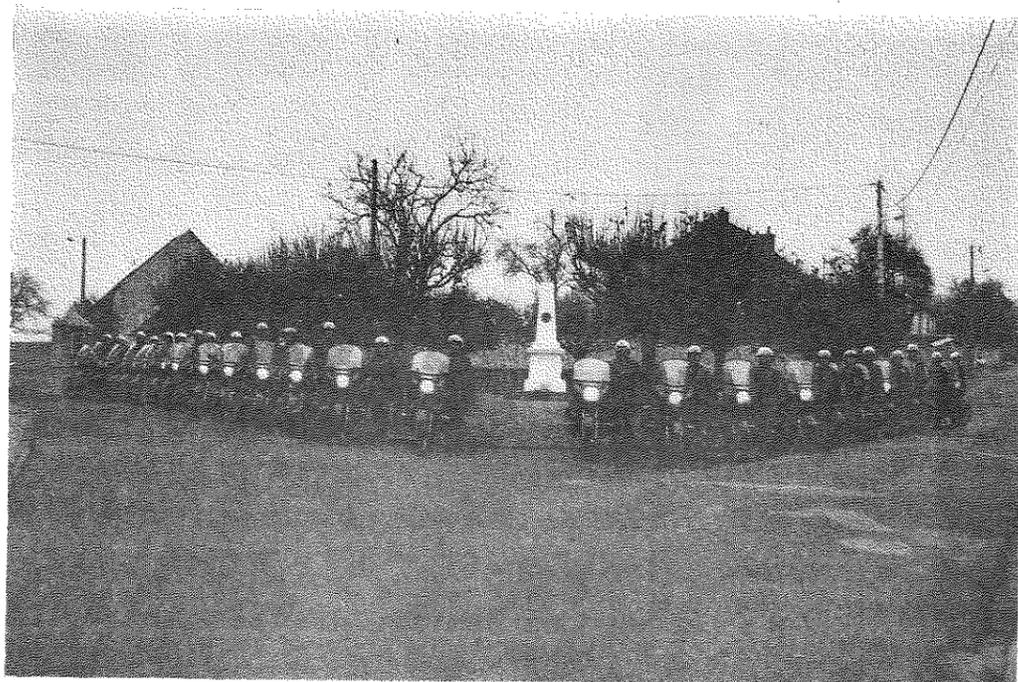
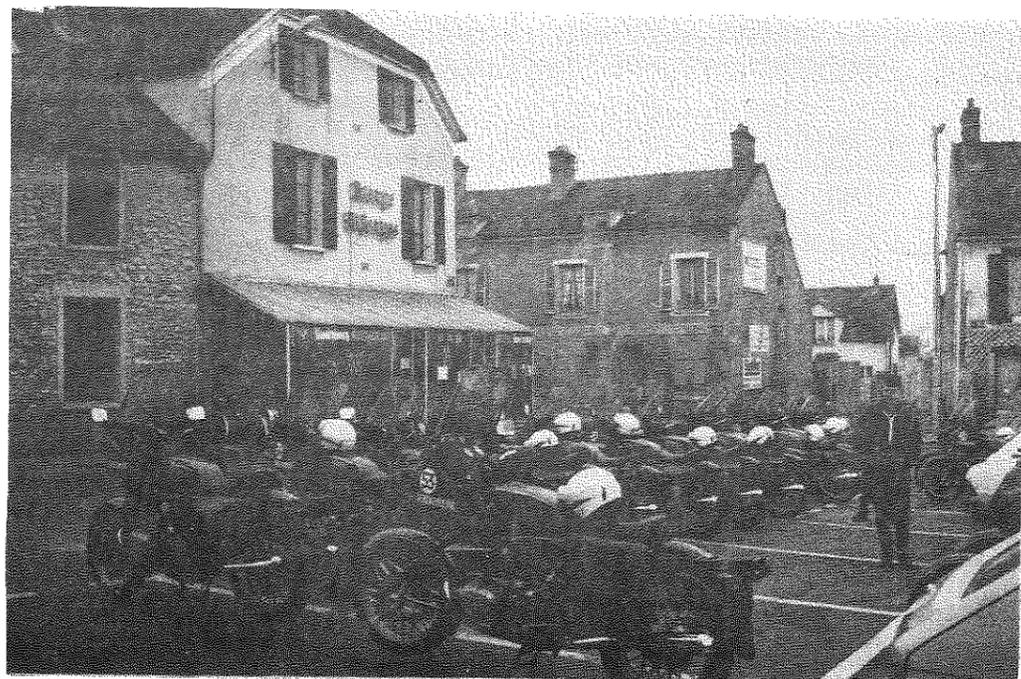


Photo officielle devant le Monument aux Morts



Photos prises par M. IMBAULT de l'Auberge St Georges

## UN PEU DE PUB Pour que vive le Valençois

**ROULEZ...  
Le service est assuré.**

EXEMPLE: **779** FTTc

par semestre pour une  
205 GR 4 cv. en Tous Risques

**ASSURANCE AUTO SELECTION:**  
le tarif des meilleures mutuelles, les services de l'agent GAMF en plus!

Cotisation au 1<sup>er</sup> Avril 87 pour  
un salarié, un artisan ou un fonctionnaire,  
bonus 50% zone 3 - Tarif réservé aux conducteurs  
satisfaisant aux conditions d'acceptation du contrat sélection.

**Jean-François SAVIER** AGENT GAMF  
3, rue de la Poterne - 77130 MONTEREAU  
Tél. : 64.32.07.04



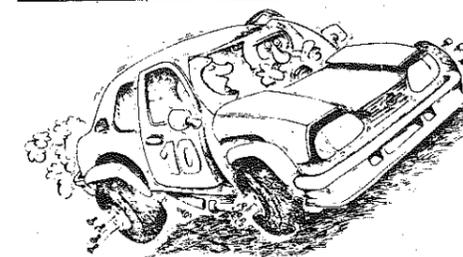
**"SPAR"**  
épicerie-fruits-légumes-butagaz

ouvert tous les jours sauf le lundi

livraison à domicile

Place de l'Eglise Valence en Brie  
TÉL.: 431-83-62

## GARAGE DE VALENCE EN BRIE



RÉPARATIONS - VENTES  
TOUTES MARQUES  
CARROSSERIE - LAVAGE  
OUTILLAGE DE JARDIN  
MOTOCULTEUR  
TRONÇONNEUSE

**WILLIAM ARRIVAUT**

6, rue O. - Rousseau - 77830 VALENCE EN BRIE - ☎ 64.31.83.80

R M 340 488 071

**plein  
ciel**

DES PAPETERS PLEINS D'IDÉES

Librairie - Papeterie

**ETS CHAMBON S.A.**

au capital de 250.000 F

8, rue du Docteur-Arthur-Petit  
77130 MONTEREAU

Tél. : 64.32.08.27

**M.A.N.**  
  
**S.M.V.I.**  
 Concessionnaire  
**MAN-VOLKSWAGEN**  
 6, Route de Montereau  
**77000 MELUN**  
 ☎ 437. 39.14

**S.A.R.L. TRANSPORTS**

**JACQUET**

Semi-Remorques  
 Savoyarde - Benne  
 Surbaissés - Téléscoptique  
 Plateau Ridelles

**TÉL. : 431 82-91**  
 (Lignes groupées)

13, Rue Octave Rousseau 77830 VALENCE EN BRIE

**ADP les Sables De Brévannes**

Rue ALBERT GARRY  
 94450 LIMEIL BREVANNES  
**Tél. 45.69.42.86**

**LE PETIT SAINT-HUBERT**

BAR □ TABAC □ RESTAURANT  
 BRASSERIE - NOCES - BANQUETS

32, rue André Taboulet  
 77830 VALENCE-EN-BRIE  
 Fermé le Mercredi

**64.31.81.03**  
 R.C.S. B 347 942 781

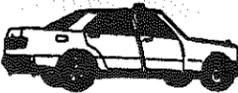
travaux publics et particuliers  
 transports

entreprise

**A. VECCHIETTI**  
 et Cie

- TERRASSEMENT
- DÉMOLITIONS
- ASSAINISSEMENT (branchements égouts)
- VOIRIE (cours, allées)
- VIABILITÉ, V.R.D., LOTISSEMENTS
- LOCATION DE MATÉRIEL

☎ **60.68.11.32**  
 90, av. du Général-Patton, 77000 MELUN

 VILLE DE MONTEREAU  
**TAXI**  
**Patrice MÉRIEL**

12, BOULEVARD DIDEROT - 77130 MONTEREAU  
 TÉL. (16-1) 64.32.47.67 et sur rendez-vous - TÉL. : voiture 45.93.63.69

Toutes distances - Gares - Hôpitaux - Cliniques - Aéroports - Rééducations

R.M. 334.969.423 - R.M. 77.2 Code APE 69.23 2884 - ImplMont - 2.87

 **S.A. MAGNIN SASDELLI**

bières fines  
 eaux minérales  
 jus de fruits

boissons gazeuses  
 vins fins  
 champagne

Route du Petit-Fossard,  
 Esmans **77130 MONTEREAU** 64 32 06 53  
 B. P. 31 64 32 41 60

La rubrique "Les Enfants ont la parole" n'apparaît pas dans le Valençois N° 17, car au moment du montage, les élèves du CE2, CM1 et CM2 participaient à un concours sur l'élaboration d'une maquette ayant pour thème : *La Révolution de 1789*



*Souvenir des classes de mer*

**SPONSORS, GENEUX DONATEURS,  
 CONNUS OU ANONYMES,  
 VOUS QUI CONTRIBUEZ AU FINANCEMENT  
 DE NOTRE BULLETIN MUNICIPAL  
 "LE VALENÇOIS"**

**Anne-Marie REDON-MICHAUD**  
 Maire

et les Membres de son Conseil Municipal ainsi  
 que toute l'équipe de la rédaction du "Valençois"

vous prie d'accepter  
 tous les meilleurs vœux pour 1989  
 et leurs remerciements.

# Grand Cru d'Ecosse



*Sachez apprécier et consommer avec modération.*

Distribué par **PERRIER-JONËT/ BARTON & GUESTIER** Distribution,  
Tour Gamma A, 193-197, rue de Bercy, 75582 Paris Cedex 12. Tél. 42.22.24.24.